

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 25/01/16

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : 078-227806460-20160122-lmc191044-DE-1-1

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 22 janvier 2016

POLITIQUE D05 GOUVERNANCE DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE
RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION DU DÉPARTEMENT
EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Donne acte à Monsieur le Président du Conseil départemental de la présentation, en séance, ce jour, du rapport annuel 2015 sur la situation du département des Yvelines en matière de développement durable, établi conformément à l'article L 3311-2 du code général des collectivités territoriales.